

Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé en Normandie



La CGT Enseignement Privé Normandie en plein BOUM !

Après la progression de la CGT Enseignement privé en Normandie aux dernières élections professionnelles (31% des voix dans le 2nd degré – 2^{ème} syndicat de l'académie 1^{er} et 2nd degré confondus), nous comptons au 1^{er} janvier 2024 **plus de 360 syndiqué·es dans l'académie** (nous avons doublé en 5 ans !). Notre développement se poursuit à un rythme soutenu. Nous devons encore accélérer notre implantation dans le 1^{er} degré et les établissements agricoles. Ces très bons chiffres sont les signes de notre proximité avec les collègues, de la reconnaissance du travail fourni pour le suivi des dossiers individuels et collectifs et des propositions que nous portons sans relâche auprès de nos institutions de référence (rectorat ou instances privées). **Merci à vous et très belle année 2024 !**

En 2024, on sera riche !

Entre juillet et septembre 2023, les salaires des profs ont augmenté de +1,5% et la prime ISOE Part Fxe a doublé. Au 1er janvier 2024, chaque échelon a été augmenté de 5 points (19 € nets). Bref... enfin riches !

Bon, **ces chiffres se fracassent sur l'autel de la réalité**. Ces augmentations sont réelles, mais ne compensent pas l'inflation, et ne suffisent toujours pas à rendre notre métier « attractif », avec un bac +5... !

Flashez pour consulter la grille des salaires au 01/01/2024



Mouvement - Mutations : c'est maintenant...

Vous êtes titulaire ou stagiaire et souhaitez obtenir un poste ou muter, en Normandie ou ailleurs, pour la rentrée prochaine ? Dans le 1^{er} degré, vous avez encore un peu de temps. Dans le 2nd degré, ne ratez pas **la date limite du vendredi 19 janvier** pour déposer votre dossier de mutation et les pièces à produire.

Nous avons mis en ligne, sur notre site, le calendrier et l'ensemble des documents nécessaires pour ce mouvement. La CGT est présente dans toutes les commissions pour vous représenter et vous défendre.

Nous avons suivi près de **100 dossiers en 2023 !**

Flashez pour consulter le dossier mouvement



Forfait « mobilités durables » en Normandie. Vite !

Si vous allez au travail à vélo, en co-voiturage ou avec un autre mode de transport alternatif, n'oubliez pas de compléter le formulaire de demande du forfait mobilité (300 € par an). Il est simple à remplir, mais doit normalement être retourné au rectorat avant le 31 décembre. Bon, généralement les demandes formulées en janvier sont acceptées puisque vous devez transmettre un décompte avec vos trajets jusqu'au 31 décembre...

Tous les documents sont disponibles sur demande par mail au syndicat (normandie@cgt-ep.org) ou sur votre espace intranet du rectorat (adresses différentes pour Caen et Rouen).

Formez-moi !

La formation professionnelle est précieuse, voire indispensable. Encore faut-il qu'elle soit utile... et choisie. De plus en plus de collègues nous font remonter des inscriptions « forcées » à certaines formations organisées par l'ISFEC ou sur site (dans l'établissement). Toutes celles qui relèvent du « caractère propre » sont donc évidemment facultatives et relèvent de la liberté individuelle. À Caen, des collègues qui n'ont pas participé à une session à laquelle ils avaient été inscrits sans leur consentement ont même vu apparaître leur signature sur une attestation de présence. Cela s'appelle une « usurpation de signature », pouvant aller jusqu'à une condamnation à une peine de 3 ans de prison, 45 000 euros d'amende et une inscription au casier judiciaire. Heureusement, les professeurs concernés sont bien gentils et n'ont pas poursuivi l'usurpatrice...

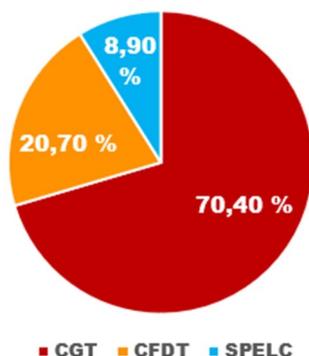
Quel bonheur d'avoir un CSE !

À la demande de la CGT-EP Normandie et de représentants du syndicat, de nombreux Comité Social et Economique (CSE) ont été mis en place dans les établissements ces derniers mois (et d'autres sont à venir). Les premiers résultats se font sentir comme dans ce collège de Caen où l'obligation de surveiller les récréations bénévolement n'existe plus depuis la rentrée 2023 ! **Vive la LÉGALITÉ !**

Dis, combien tu gagnes ?

Les bulletins de salaire des agents publics (et donc des profs de l'enseignement privé) sont maintenant « dématérialisés » et disponibles sur un espace sécurisé de l'administration : l'ENSAP. En parallèle, les établissements privés doivent connaître la « masse salariale des enseignant-es », dans la mesure où chaque établissement verse pour nous une cotisation à un organisme de prévoyance. Le rectorat adresse aux établissements cette masse salariale globale sur simple demande. C'est manifestement trop simple pour certains établissements qui exigent des enseignant-es une copie de leur bulletin de salaire afin de calculer eux-mêmes cette masse salariale globale. Pire, certaines directions normandes suggèrent aux collègues de leur communiquer leurs identifiants (confidentiels !) pour se rendre sur l'ENSAP à leur place et accéder ainsi à leur bulletin de salaire individuel. Parfois même en les menaçant, dans le cas contraire, de ne plus pouvoir bénéficier de la prévoyance. **N'acceptez surtout pas !** On explique tous les jours à nos élèves ou aux personnes âgées qu'il ne faut jamais donner quelque mot de passe que ce soit à qui que ce soit. N'hésitez pas à prévenir les collègues... et à contacter le syndicat si vous êtes concerné-e !).

Représentativité syndicale
Institut Lemonnier - CAEN
Élections CSE - 7 décembre 2023



La CGT plus forte dans les CSE (Comité Social et Économique) pour représenter les personnels en Normandie

Des CSE doivent être mis en place dans toutes les structures qui comptent plus de 11 salarié-es (profs, personnels OGEC, AESH...). C'est-à-dire dans la très grande majorité des établissements privés de Normandie. Bien souvent, les directions traînent un peu des pieds, et les personnels ne sont pas forcément informés de cette obligation et des prérogatives très importantes de cette instance.

Dans de nombreux établissements normands (Le Havre, Rouen, Caen, Cherbourg, Argentan, Lisieux, Alençon...) **des listes présentées par la CGT ont remporté ces élections et peuvent ainsi représenter les personnels**. Si vous souhaitez être accompagné-e pour vous présenter ou mettre en place ces élections dans votre établissement, contactez-nous !

Contactez l'équipe de la CGT Enseignement privé en Normandie :

1^{er} degré : Marie BERAUD
06.15.92.19.41

2nd degré : Serge VALLET
06.06.48.61.85

Communication :
Vincent ALESSI
06.85.97.42.65

Emploi : Stéphane CILLIERRE
06.50.01.57.98

Formation : Rachid LAHLOU
06.24.57.46.15

Personnels OGEC :
Xavier THOMASSIN
06.46.56.71.47

Retraite : Laurent GOURIOU
06.34.45.25.80

Santé -
Prévoyance : Marie-Edith ANDRE
06.77.54.48.57

Une seule adresse électronique :
normandie@cgt-ep.org